

Voici la liste des stages ainsi que les programmes détaillés
pour les formations en **Droit social**

GESTION DES ÉTABLISSEMENTS ET
SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX



N°60	La rupture « amiable » du contrat de travail	1 jour	2 février
N°61	La pratique de la paie dans une association sanitaire et sociale	4 jours	4-5-11-12 mars
N°62	Actualiser ses connaissances en droit du travail	3 jours	9 mars, 11 juin, 23 novembre
N°63	NOUVEAU La formation professionnelle continue	1 jour	23 mars
N°64	Congés payés, jours fériés, journée de solidarité	1 jour	8 avril
N°65	Durée du travail et organisation du temps de travail (Branche UNIFED)	2 jours	29-30 avril
N°66	Durée du travail et organisation du temps de travail (Branche aide à domicile)	2 jours	5-6 mai
N°67	Assistances de direction : renforcez l'efficacité de vos actions	5 jours	27 mai, 3-10-17 juin, 16 novembre
N°68	Anticiper et gérer les situations conflictuelles	3 jours	1-15 juin, 14 décembre
N°69	Comment gérer les situations de maladie, d'accident de travail, d'inaptitude ?	1 jour	16 septembre
N°70	La gestion du contrat de travail	2 jours	5-6 octobre
N°71	La convention collective de 1983 (aide et maintien à domicile)	1 jour	9 novembre
N°72	La convention collective 51	2 jours	18-19 novembre
N°73	La convention collective 66	2 jours	9-10 décembre

Service formation : Colette Prot, Annick Claud
tél : 04.72.84.78.16 ou formation@uriopss-ra.asso.fr



N°60	La rupture « amiable » du contrat de travail	1 jour	2 février	horaires 9h-17h
------	---	--------	-----------	--------------------

Parmi les chantiers de transformation du marché de l'emploi, la loi de modernisation vient d'introduire une nouvelle forme de rupture amiable du contrat : c'est l'occasion de revenir sur les diverses modalités de rupture existantes

Coût :

Adhérent cotisant : 230 €
Non Adhérent : 350 €

Public :

Dirigeants ou toute personne ayant en charge la gestion du personnel

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit social de l'URIOPSS Rhône-Alpes

Méthode pédagogique :

En parallèle de l'étude des différents modes de rupture, des cas pratiques seront soumis aux stagiaires. De plus, un temps d'échange leur permettra de soumettre leurs propres problématiques

Objectifs :

Identifier et connaître les différents modes de rupture du contrat de travail, assimiler leurs règles, afin d'en comprendre les intérêts, les différences et les risques

Programme :

Pour chacun des cas de rupture examiné, les points suivants seront abordés :

- La définition
 - Les conditions de fond
 - Les conditions de forme
 - Les effets de la rupture
- ✓ Les ruptures négociées
 - La rupture conventionnelle du contrat de travail
 - Les ruptures négociées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi
 - Les ruptures négociées en dehors d'un plan de sauvegarde de l'emploi
 - ✓ Les licenciements
 - Le licenciement pour motif personnel disciplinaire
 - Le licenciement pour motif personnel non disciplinaire
 - ✓ La démission
 - ✓ La rupture anticipée et la résiliation judiciaire du CDD
 - ✓ La transaction
 - Les conditions de forme
 - Les conditions de fond
 - Le régime social et fiscal des éventuelles indemnités

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr



N°61	La pratique de la paie dans une association sanitaire et sociale	4 jours	4-5-11-12 mars	horaires 9h-17h
------	---	---------	----------------	-----------------

L'élaboration d'un bulletin de paie devient de plus en plus technique nécessitant une connaissance des notions juridiques de base et l'intégration des dispositifs légaux toujours en mouvance (dispositif TEPA, loi pour la modernisation du marché du travail, loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, loi de modernisation de l'économie)

Coût :

Adhérent cotisant : 860 €
Non Adhérent : 1 280 €

Public :

Toute personne responsable de l'administration du personnel et/ou effectuant la paie

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit social de l'URIOPSS Rhône-Alpes

Méthode pédagogique :

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, échanges avec les participants

Se munir d'une calculatrice

Le stage s'adresse aux structures qui appliquent les conventions 51, 66, CHRS

Objectifs :

- Acquérir une vision globale du traitement de la paie
- Comprendre les éléments constitutifs de la rémunération
- Connaître et distinguer les cotisations salariales et patronales
- Elaborer les paies en conformité avec les obligations légales et les conventions du secteur (CCN51, 66, et accords CHRS)

Programme :

1^{ère} partie : les salaires

- ✓ Le statut de salarié : la qualité de salarié / les travailleurs non salariés / les bénévoles / les volontaires
- ✓ La fixation du salaire : SMIC / principe de non-discrimination / structure de la rémunération dans les différentes CCN du secteur / éléments variables du salaire ...
- ✓ La rémunération du temps de travail : la mensualisation / les heures supplémentaires et complémentaires - les astreintes / les temps de déplacement et d'habillage / le travail de nuit - les heures de délégation des représentants du personnel / les cadres au forfait - les temps de formation (DIF, ...)
- ✓ Le rachat du temps de travail : heures complémentaires et supplémentaires / JRTT / CET
- ✓ Les absences et leur traitement en paie (indemnisées ou non)
- ✓ Le formalisme du bulletin de paie et le paiement du salaire
- ✓ L'évolution du salaire : la négociation collective / la négociation individuelle / la modification du salaire
- ✓ La cessation du contrat de travail : la démission - le licenciement - la rupture conventionnelle - la retraite ...

2^{ème} partie : Les prélèvements sociaux et fiscaux sur les salaires

- ✓ Les différents organismes sociaux : URSSAF / Assedic / Caisse de retraite et de prévoyance
- ✓ Les cotisations sociales et fiscales : les cotisations d'assurance Sécurité Sociale / les cotisations d'assurance chômage / les cotisations retraite et prévoyance / les cotisations fiscales / autres cotisations
- ✓ Périodicité et modalités de versement des charges
- ✓ Les mesures d'exonérations : la réduction Fillon / le dispositif loi TEPA / les contrats aidés - le rescrit social



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr



N°62	Actualiser ses connaissances en droit du travail	3 jours	9 mars, 11 juin, 23 novembre	horaires 9h-17h
------	---	---------	------------------------------------	--------------------

Ce stage est réservé aux personnes ayant déjà les connaissances de base en droit du travail

Coût :

Adhérent cotisant : 690 €
Non Adhérent : 1 050 €

Public :

Dirigeants bénévoles, directeurs,
responsables des ressources
humaines, personnes chargées
de la gestion du personnel

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit
social de l'URIOPSS Rhône-
Alpes

Méthode pédagogique :

À partir de cette actualité,
apports théoriques, échanges
avec les participants

Objectifs :

Au terme du stage, les participants connaîtront l'actualité en droit du travail spécifique au secteur privé non lucratif sanitaire et social et seront à même d'actualiser leur dispositif de gestion du personnel

Programme :

Le programme de chaque journée sera défini en fonction des nouveautés législatives ou réglementaires de l'année en cours

NB : Les trois journées du stage "actualités droit du travail" forment un tout indissociable. Possibilité de sessions supplémentaires en cas de forte demande

A l'inscription, merci de joindre le règlement correspondant aux 2 premières journées, soit 460 €

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr

**NOUVEAU**

N°63	La formation professionnelle continue	1 jour	23 mars	horaires 9h-17h
------	--	--------	---------	--------------------

Le droit de la FPC suite à la réforme de 2009

Coût :

Adhérent cotisant : 230 €

Non Adhérent : 350 €

Public :

Toute personne en charge de la gestion de la Formation Professionnelle Continue

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit social de l'URIOPSS Rhône-Alpes

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, illustration par des cas pratiques et échanges avec les participants

Objectifs :

A l'issue du stage, les participants connaîtront les règles du droit de la formation professionnelle en intégrant les modifications apportées par la nouvelle réforme de 2009

Programme :

- ✓ L'obligation de l'employeur de former le personnel
- ✓ Le plan de formation :
 - Le contenu : les différentes catégories d'action et leurs conséquences
 - La procédure d'élaboration (consultation des représentants du personnel, informations à transmettre, calendrier, etc.)
 - La mise en œuvre d'une session de formation inscrite dans le plan de formation (obligations du salarié, régime du temps de formation, temps de trajet, frais annexes)
 - Le régime du « dédit formation »
- ✓ L'entretien professionnel – Le passeport formation
- ✓ Le droit individuel à la formation (DIF)
 - L'acquisition du DIF
 - L'information
 - La mise en œuvre du DIF
 - Le « report » du DIF
 - Le transfert du DIF
- ✓ L'allocation de formation
- ✓ Le congé individuel de formation (CIF)
- ✓ La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- ✓ Formation par alternance
 - La professionnalisation
 - L'apprentissage
 - Le statut du « candidat élève » et du salarié en « formation en cours d'emploi »
- ✓ Le financement de la formation
 - L'obligation de financement de la formation
 - Les OPCA



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr



N°64	Congés payés, jours fériés, journée de solidarité	1 jour	8 avril	horaires 9h-17h
------	--	--------	---------	--------------------

Coût :

Adhérent cotisant : 230 €
Non Adhérent : 350 €

Public :

Directeurs, gestionnaires,
responsables du personnel...

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit
social de l'URIOPSS Rhône-
Alpes

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, illustration
par des cas pratiques et
échanges avec les participants

Objectifs :

Maîtriser les règles de droit pour assurer la bonne gestion des congés payés et jours fériés

Programme :

- ✓ Les congés payés :
 - La détermination des droits à congés payés
 - La fixation de la période des congés payés
 - L'organisation des départs en congés
 - La durée, la prise, le report des congés
 - Calcul de l'indemnisation des congés payés (maintien, dixième, régularisation)
- ✓ Le régime des congés conventionnels
 - Les congés trimestriels
 - Les congés d'ancienneté
- ✓ Les jours fériés
 - Le 1^{er} mai
 - Les autres jours fériés
- ✓ La journée de solidarité

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr



N°65	Durée du travail et organisation du temps de travail (Branche UNIFED)	2 jours	29-30 avril	horaires 9h-17h
------	--	---------	-------------	--------------------

Les nombreuses réformes sur la durée du travail (dont la dernière "loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail") nécessitent la mise en conformité de votre pratique par rapport aux code du travail, conventions collectives, accords d'entreprise

Coût :

Adhérent cotisant : 460 €
Non Adhérent : 700 €

Public :

Directeurs, gestionnaires,
responsables du personnel, ou
toute personne concernée par la
durée du travail

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit
social de l'URIOPSS Rhône-
Alpes

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, illustration
par des cas pratiques et
échanges avec les participants

Objectifs :

Connaître et s'approprier les dispositions légales et conventionnelles en matière de durée et d'aménagement du temps de travail et pouvoir les transposer dans la pratique

Programme :

- ✓ La réglementation relative à la durée du travail :
 - Le travail effectif
 - Le temps d'habillage
 - Le temps d'équivalence
 - Les durées maximales de travail
 - Le repos quotidien et hebdomadaire
 - La pause
 - Le contrôle de la durée du travail
- ✓ Le régime des heures complémentaires et des heures supplémentaires
- ✓ L'astreinte
- ✓ Le travail de nuit
- ✓ Le temps de travail des cadres
- ✓ Le travail à temps choisi
- ✓ Les modes d'aménagement du temps de travail :
 - Les dispositifs conventionnels (cycle, modulation...)
 - Les dispositifs légaux

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr



N°66	Durée du travail et organisation du temps de travail (Branche aide à domicile)	2 jours	5-6 mai	horaires 9h-17h
------	---	---------	---------	--------------------

Les nombreuses réformes sur la durée du travail (dont la dernière "loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail") nécessitent la mise en conformité de votre pratique par rapport aux codes du travail, conventions collectives, accords d'entreprise

Coût :

Adhérent cotisant : 460 €

Non Adhérent : 700 €

Public :

Directeurs, gestionnaires,
responsables du personnel, ou
toute personne concernée par la
durée du travail

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit
social de l'URIOPSS Rhône-
Alpes

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, illustration
par des cas pratiques et
échanges avec les participants

Objectifs :

Connaître et s'approprier les dispositions légales et conventionnelles en matière de durée et d'aménagement du temps de travail et pouvoir les transposer dans la pratique

Programme :

- ✓ La réglementation relative à la durée du travail :
 - Le travail effectif
 - Le temps d'habillage
 - Le temps d'équivalence
 - Les durées maximales de travail
 - Le repos quotidien et hebdomadaire
 - La pause
 - Le contrôle de la durée du travail
- ✓ Le régime des heures complémentaires et des heures supplémentaires
- ✓ L'astreinte
- ✓ Le travail de nuit
- ✓ Le temps de travail des cadres
- ✓ Le travail à temps choisi
- ✓ Les modes d'aménagement du temps de travail :
 - Les dispositifs conventionnels (cycle, modulation...)
 - Les dispositifs légaux

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation

259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03

Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19

Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.frwww.uriopss-ra.asso.fr



N°67	Assistentes de direction : renforcez l'efficacité de vos actions	5 jours	27 mai, 3-10-17 juin, 16 novembre	horaires 9h-17h
------	---	---------	-----------------------------------	-----------------

Coût :

Adhérent cotisant : 1 150 €
Non Adhérent : 1 700 €

Public :

Assistante et secrétaire de direction.

Intervenant(s) :

Jean-Paul ISONI, consultant cabinet INRHU

Méthode pédagogique :

Méthode pédagogique interactive et participative conjuguant le transfert pédagogique au développement personnel et comportemental des participants (à partir de l'expérience professionnelle et du vécu de chaque stagiaire)

Cette formation s'adresse à un petit nombre de personnes maximum 9 stagiaires) ; la 5^{ème} journée (5 mois après) permet d'analyser la mise en œuvre du plan d'action et de retravailler les notions nécessaires

A l'inscription, merci de joindre le règlement

Objectifs :

- Maîtriser les prérogatives de votre fonction
- Elaborer un tandem efficace avec votre supérieur hiérarchique en développant :
 - Une meilleure connaissance de soi et de sa capacité d'affirmation
 - Une compétence relationnelle
 - Une organisation efficace

Programme :

- ✓ Cerner son rôle et sa mission :
 - Réflexion autour de la perception que l'on a de sa fonction
 - Approche de sa fonction et de sa pratique professionnelle
 - Réflexion interactive sur l'image et le rôle stratégique de sa fonction dans l'organisation
 - Les savoir être essentiels à la fonction
- ✓ Maîtriser sa communication
 - Mieux se connaître dans sa relation interpersonnelle
 - Importance d'un accueil de qualité : lien entre l'image professionnelle et le renforcement de l'image de l'établissement
 - Règles de base de la communication : communication interpersonnelle, les schémas de communication, l'écoute attentive, le questionnement, la reformulation, les mots et les comportements qui favorisent ou qui restreignent la communication
 - Communication en réunion : préparer et animer une séquence
- ✓ Mieux se connaître pour progresser :
 - Perception de ses points forts et de ses axes de progrès : approches de quelques mécanismes psychologiques (l'estime de soi et la confiance en soi)
 - Affirmation de soi avec son supérieur, avec ses collègues de travail, au téléphone, dans des situations délicates
- ✓ Réussir le tandem avec son supérieur
 - Réflexion autour de la notion de coopération
 - Réflexion autour de la notion de "Bras droit"
 - Comprendre les fonctions et besoins de son hiérarchique
 - Oser les questions pertinentes pour réussir les actions déléguées
- ✓ Améliorer son organisation
 - Réflexion interactive sur les notions "Important / Urgent / Prioritaire"
 - Notion d'actions à rendement efficace et l'anticipation
 - Préserver son organisation et son efficacité
- ✓ Plan d'action



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr



N°68	Anticiper et gérer les situations conflictuelles	3 jours	1-15 juin, 14 décembre	horaires 9h-17h
------	---	---------	------------------------	-----------------

Coût :

Adhérent cotisant : 735 €
Non Adhérent : 1 095 €

Public :

Toute personne pouvant rencontrer des situations délicates :

- dans sa relation aux bénéficiaires et à leur famille
- dans sa relation aux collègues de travail
- dans sa relation manageriale
- dans sa relation aux organismes et services extérieurs

Ce stage s'adresse en priorité aux cadres dirigeants

Intervenant(s) :

Jean-Paul ISONI, consultant

Méthode pédagogique :

→ Une méthode pédagogique interactive et participative, conjuguant le transfert pédagogique au développement personnel et comportemental des participants (en fonction du vécu et de l'expérience de chacun)

→ Grilles d'auto évaluation ; plan d'action pers

Pour permettre des échanges fructueux et enrichissants, le groupe sera constitué au maximum de 9 stagiaires

A l'inscription, merci de joindre le règlement correspondant aux 2 premières journées, soit 490 euros pour les adhérents, 730 euros pour les non Adhérents

Objectifs :

- Comprendre les mécanismes psychologiques générateurs d'agressivité
- Déceler les comportements significatifs d'un conflit latent
- Désamorcer les situations délicates par une communication adéquate
- Elaborer des solutions pertinentes et durables

Programme :

- ✓ Cerner son rôle et sa mission
 - Réflexion autour de la perception que l'on a de sa fonction
 - Repérage des facteurs générateurs de conflits
 - * dans l'environnement structurel
 - * dans l'environnement humain interne comme externe
- ✓ Connaître et améliorer ses modes de réactions dans une situation conflictuelle
 - Quelques comportements générateurs de situations difficiles
 - Gestion des émotions (comprendre sa structure émotionnelle, le discernement et les pensées secondarisées)
- ✓ Psychologie des conflits
 - Les mécanismes psychologiques facteurs de conflits
 - Les principales causes de conflit professionnel et leur anticipation
 - Le désamorçage de l'agressivité
 - Les étapes d'une médiation efficace
- ✓ Elaborer des solutions pertinentes et durables
 - Mieux communiquer pour prévenir les conflits et élaborer des solutions durables
 - Mieux se connaître dans sa relation interpersonnelle
 - Importance d'un accueil de qualité
 - Règles de base de la communication
- ✓ Analyses situationnelles
 - Analyse interactive de situations délicates à conflictuelles proposées par le groupe
 - Mises en situation
- ✓ Journée d'accompagnement formatif 6 mois après
 - Retour d'expérience des actions rencontrées depuis le dernier jour de formation
 - Capitalisation d'expérience
 - Apport de transferts pédagogiques complémentaires

URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr



N°69	Comment gérer les situations de maladie, d'accident de travail, d'inaptitude ?	1 jour	16 septembre	horaires 9h-17h
------	---	--------	-----------------	--------------------

Coût :

Adhérent cotisant : 230 €
Non Adhérent : 350 €

Public :

Directeurs, responsables des
ressources humaines ...

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit
social de l'URIOPSS Rhône-
Alpes

Méthode pédagogique :

Apports théoriques et
confrontation à des situations
concrètes sous forme de cas à
résoudre

Objectifs :

Au terme de la formation, les participants auront acquis les connaissances de base nécessaires à la gestion des situations de maladie, d'accident ou de déclaration d'inaptitude d'un salarié et sauront appliquer les règles correspondantes

Programme :

- ✓ Préambule
- ✓ La distinction des différentes situations : maladie / longue maladie / accident de travail et maladie professionnelle / accident de trajet / inaptitude / invalidité
 - La maladie, cause de suspension du contrat de travail
- ✓ La situation du salarié en arrêt de travail :
 - Les obligations du salarié
 - L'impact de la suspension du contrat de travail sur la situation du salarié
 - Le maintien de salaire : détermination, méthodes pratiques, etc.
 - Le cas particulier de l'arrêt maternité
 - La rupture du contrat pour absence prolongée ou répétée
- ✓ Le retour du salarié dans l'établissement :
 - La visite médicale de reprise
 - La réintégration
 - Le mi-temps thérapeutique
- ✓ Faire face à l'inaptitude d'origine professionnelle et non professionnelle :
 - La reconnaissance de l'inaptitude
 - La procédure de licenciement pour inaptitude
 - Le cas particulier de l'inaptitude des salariés en CDD

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr



N°70	La gestion du contrat de travail	2 jours	5-6 octobre	horaires 9h-17h
------	---	---------	-------------	-----------------

Coût :

Adhérent cotisant : 460 €
Non Adhérent : 700 €

Public :

Directeurs, gestionnaires, responsables du personnel ou tout salarié en charge des contrats.

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit social de l'URIOPSS Rhône-Alpes

Méthode pédagogique :

Les apports théoriques sont illustrés par de nombreux cas pratiques et feront l'objet d'échanges avec les participants

Objectifs :

Connaître et s'approprier les règles de droit relatives aux différents contrats de travail

Programme :

- ✓ Les aspects administratifs de l'embauche
- ✓ La conclusion du contrat de travail
- ✓ Le contrat à durée indéterminée : le contenu du contrat
- ✓ Le contrat à durée déterminée et le travail temporaire :
 - Les cas de recours
 - La forme et le contenu du contrat
 - Le renouvellement et la succession de contrats
 - Le statut du salarié sous CDD
 - La fin du CDD
 - Les sanctions pénales
 - Le travail temporaire
- ✓ Le contrat de travail à temps partiel
 - Les dispositions générales
 - La définition, le contenu du contrat et sa mise en place
 - L'embauche à temps partiel
 - Les règles liées au temps partiel
 - L'organisation du travail à temps partiel
- ✓ L'embauche dans le cadre de la politique de l'emploi
- ✓ Le pouvoir de direction de l'employeur et la modification du contrat de travail

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF
(Droit Individuel à la Formation)

	<p>URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation 259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03 Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19 Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr www.uriopss-ra.asso.fr</p>
---	--



N°71	La convention collective de 1983 (aide et maintien à domicile)	1 jour	9 novembre	horaires 9h-17h
------	---	--------	------------	--------------------

Coût :

Adhérent cotisant : 230 €

Non Adhérent : 350 €

Public :

Cadres dirigeants, gestionnaires, responsables du personnel....

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit social de l'URIOPSS Rhône-Alpes

Méthode pédagogique :

Cette formation est basée sur des apports théoriques et pratiques. Les stagiaires devront résoudre des situations tirées de cas concrets

Objectifs :

La formation permet au stagiaire de comprendre l'articulation entre les dispositions légales et conventionnelles et de déterminer les règles applicables dans une situation donnée

Programme :

- ✓ Le droit syndical, représentation du personnel, conseil d'établissement
- ✓ L'embauche des salariés
- ✓ Les règles de la rémunération
- ✓ La rupture du contrat de travail
- ✓ La durée du travail et l'organisation du temps de travail : les astreintes / les équivalences / le travail de nuit
- ✓ Les congés payés et jours fériés
- ✓ L'absence des salariés pour maladie
- ✓ La formation professionnelle continue

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation

259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03

Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19

Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr

www.uriopss-ra.asso.fr



N°72	La convention collective 51	2 jours	18-19 novembre	horaires 9h-17h
------	------------------------------------	---------	----------------	-----------------

Coût :

Adhérent cotisant : 460 €
Non Adhérent : 700 €

Public :

Directeurs, gestionnaires, responsables du personnel...

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit social de l'URIOPSS Rhône-Alpes

Méthode pédagogique :

Cette formation est basée sur un apport théorique et pratique. Les stagiaires devront résoudre des situations tirées de cas concrets. Apports théoriques, illustration par des cas pratiques et échanges avec les participants

Les stagiaires doivent se munir de la convention collective appliquée dans leur établissement

Objectifs :

La formation permet au stagiaire de comprendre l'articulation entre les dispositions légales et conventionnelles et de déterminer les règles applicables dans une situation donnée

Programme :

- ✓ Introduction
 - La hiérarchie des règles juridiques
 - L'articulation avec la branche
 - Le régime des conventions collectives nationales
- ✓ Le droit syndical, la représentation du personnel, le conseil d'établissement
- ✓ L'embauche des salariés
- ✓ Les règles de la rémunération
- ✓ La rupture du contrat de travail
- ✓ La durée du travail et l'organisation du temps de travail
- ✓ Les congés
 - Les congés payés / les congés trimestriels / les congés pour événements familiaux
 - Les absences
- ✓ L'absence des salariés pour maladie : les obligations du salarié / l'indemnisation de la maladie
- ✓ Le régime conventionnel des cadres
- ✓ Les salariés en situation de formation en cours d'emploi

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr



N°73	La convention collective 66	2 jours	9-10 décembre	horaires 9h-17h
------	------------------------------------	---------	------------------	--------------------

Coût :

Adhérent cotisant : 460 €
Non Adhérent : 700 €

Public :

Directeurs, gestionnaires,
responsables du personnel...

Intervenant(s) :

Un conseiller technique droit
social de l'URIOPSS Rhône-
Alpes

Méthode pédagogique :

Cette formation est basée sur un
apport théorique et pratique. Les
stagiaires devront résoudre des
situations tirées de cas concrets.
Apports théoriques, illustration
par des cas pratiques et
échanges avec les participants

*Les stagiaires doivent se munir
de la convention collective
appliquée dans leur
établissement*

Objectifs :

La formation permet au stagiaire de comprendre l'articulation entre les dispositions
légalles et conventionnelles et de déterminer les règles applicables dans une
situation donnée

Programme :

- ✓ Introduction
 - La hiérarchie des règles juridiques
 - L'articulation avec la branche
 - Le régime des conventions collectives nationales
- ✓ Le droit syndical, la représentation du personnel, le conseil
d'établissement
- ✓ L'embauche des salariés
- ✓ Les règles de la rémunération
- ✓ La rupture du contrat de travail
- ✓ La durée du travail et l'organisation du temps de travail
- ✓ Les congés
 - Les congés payés / les congés trimestriels / les congés pour
événements familiaux
 - Les absences
- ✓ L'absence des salariés pour maladie : les obligations du salarié /
l'indemnisation de la maladie
- ✓ Le régime conventionnel des cadres
- ✓ Les salariés en situation de formation en cours d'emploi

TOUS NOS STAGES SONT ACCESSIBLES PAR LE DIF
(Droit Individuel à la Formation)



URIOPSS Rhône-Alpes - Service Formation
259, rue de Créqui - 69422 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 84 78 16 / Fax : 04 72 84 78 19
Colette Prot / Annick Claud - email : formation@uriopss-ra.asso.fr
www.uriopss-ra.asso.fr